

CONFLIT ARPT ORASCOM TELECOM ALGERIE

Djezzy sort de sa réserve

Dans un communiqué transmis à notre rédaction, Orascom Telecom Algérie apporte des précisions quant aux déclarations de l'ARPT publiées dans la presse sous forme d'encarts publicitaires. Ainsi, Djezzy souligne que c'est par souci de faire prévaloir l'intérêt des utilisateurs finaux que ces derniers ont bénéficié de réductions tarifaires qui résultent d'une économie de coûts d'échelle et une concurrence conforme aux textes législatifs en vigueur.

Il n'en demeure pas moins que la célérité manifestée par l'ARPT dans la prise de décision à l'encontre de l'offre Allo-Ota, a indubitablement poussé Orascom Télécom à introduire des recours devant le Conseil d'Etat à propos des décisions numéros 5, 6, 8 et 11. Le communiqué de Djezzy précise que ces recours ont été assortis de demandes de sursis à exécution "en raison de l'absence de fondement légal de ces décisions mais aussi et surtout du préjudice grave et irréversible que causerait leur évaluation immédiate à OTA et ses clients".

Orascom explique en outre que durant l'intervalle compris entre la notification de la décision et l'expiration du délai d'un mois, du reste nécessaire pour l'introduction des recours devant le Conseil d'Etat, des efforts ont été entrepris afin de faire revenir l'ARPT à des solutions raisonnables, objectives et non discriminatoires. Ceci étant, le régulateur est resté sur "sa position inexplicable".

Par ailleurs, OTA regrette qu'aucune étude n'ait servi de fondement avant la publication des décisions prises par l'ARPT. A ce propos, OTA assure disposer de trois études réalisées par des cabinets internationaux réputés dans ce domaine. "Ceci démontre que la position de l'ARPT ne peut pas être confortée ni sur le plan du droit ni sur le fond de l'analyse économique, ni sur la pratique internationale en la matière".

Sur la même lancée, le communiqué d'Orascom Télécom Algérie rappelle que les parts de marché dont elle est légitimement fière, sont loin de présenter un risque de situation de monopole, comme le laisse croire l'Autorité de régulation. La position de leader qu'occupe Djezzy sur le marché de la téléphonie mobile en Algérie, est à juste titre, le résultat du choix des consommateurs selon la philosophie générale de la libre concurrence, tel que dicté par l'article 1^{er} de la loi 2000-03 sur les télécommunications. OTA mentionne qu'elle n'a commis aucun délit au regard de la législation sur la concurrence, au demeurant seul susceptible de justifier une révision des tarifs ou de l'offre commerciale dont la liberté est garantie par son décret de licence et des textes légaux.

Nonobstant, OTA précise être convaincue qu'une solution garante d'une saine concurrence et qui, en même temps, préserve les intérêts des consommateurs, comme le souhaite d'ailleurs l'ARPT, peut être envisagée dans le cadre de ce que prévoit la loi comme pratique de libre concurrence.

OTA qui réitère son respect à l'endroit de l'Autorité de régulation s'étonne et regrette que le régulateur ait choisi de s'exprimer sur un contentieux par communiqué de presse, plutôt que devant les autorités judiciaires compétentes dûment saisies.

M. N.

50^e ANNIVERSAIRE DE LA MORT DU CHAHID MOHAMED DRARENI

Un exemple de dévouement et d'héroïsme

1947-2007, un demi-siècle a passé depuis la mort au champ d'honneur du valeureux chahid Mohamed Drareni.

L'association Machaâl Echahid a commémoré, hier, au Centre de presse d'El Moudjahid, cet anniversaire en présence de la famille de ce héros de la glorieuse guerre de Libération nationale. Tour à tour, son frère Sid Ahmed Drareni et ses compagnons de lutte Reda Bestandji, Abdelhamid Mehri, Pierre Chaulat, Ali Yahia Abdennour et beaucoup d'autres ont apporté chacun leurs témoignages sur les qualités de cette figure emblématique de la guerre d'Algérie.

Sid Ahmed Drareni reviendra sur le parcours de son frère aîné depuis ses débuts dans le militantisme

au sein du PPA-MTLD en 1945 où il était chef de cellule, avant de devenir, à l'âge de 20 ans, responsable local. Après un passage par les Scouts musulmans algériens (SMA) et la section syndicale des PTT (CGT), Mohamed Drareni assurera la liaison entre les responsables de la Commission de coordination et d'exécution et les futurs dirigeants de l'UGTA dont il est l'un des précurseurs. Il entre dans la clandestinité à la suite de l'arrestation des dirigeants du FLN à bord de l'avion qui effectuait la liaison Casablanca-Tunis. En ce début du mois de novembre 1956, il est recherché en raison de ses activités nationalistes. Il échappe de justesse à une souricière que lui tend la DST et quittera Alger pour la

wilaya VI où il est affecté pour renforcer l'encadrement de la région en qualité de commissaire politique dans cette région réputée difficile et hostile au FLN et où les troupes françaises disposent d'importants effectifs militaires appuyés par des troupes messalistes. Abdelhamid Mehri a relevé les capacités de persuasion et d'organisation du chahid qui lui ont valu un grand respect au sein de l'organisation des scouts. "C'est un militant accompli, dynamique et un pionnier dans la constitution des liaisons avec le réseau des patriotes", témoigne-t-il. De son côté, Ali Yahia Abdennour le qualifiera de "monstre sacré de la dignité humaine". "Il jouissait d'une plus grande estime au sein de la famille révolutionnaire

et il a apporté une éminente contribution à l'œuvre de libération nationale", dira encore Me Abdennour. Evoquant le souvenir de son compagnon de lutte Mohamed Drareni, le Dr Pierre Chaulat parlera d'un exemple "de militant discret, dévoué, efficace donnant consistance et crédit au projet d'une Algérie débarrassée du colonialisme et d'une société démocratique fondée sur le progrès social".

Mohamed Drareni adoptera Si Khaled comme nom de guerre. Il meurt les armes à la main au cours d'un accrochage avec l'armée française en janvier 1957 à Ain Boucif, dans la région d'Aumale (Sour-el-Ghozlane) à l'âge de 29 ans. Gloire à nos martyrs.

Lotfi Mérar

CONCLAVE INTERWILAYAS A EL-ESNAM Sur fond de divergences

Le mouvement citoyen des arch, né dans la douleur des événements du Printemps noir, continue à s'enliser avec des délégués qui s'entredéchirent et qui s'excluent les uns les autres, surtout à l'approche des élections législatives du 17 mai prochain.

Pourtant, lors du dernier conclave interwilayas d'Akfadou, les différentes délégations de wilaya présentes, qui ne sont pas arrivées à un consensus concernant la participation du mouvement aux législatives, tant d'une manière individuelle que collective, ont préféré laisser le conclave ouvert sans prendre de position claire.

Après ce conclave, plusieurs délégués de différentes coordinations de wilaya ont préféré se lancer dans ces joutes en ayant la conviction que leur présence au niveau de l'hémicycle Zighout-Youcef pouvait

servir de voix officielle pour le mouvement et la plateforme d'El-Kseur, alors que d'autres avaient vu en la participation de leurs pairs à ces joutes une trahison au serment fait aux martyrs du Printemps noir et surtout une violation des codes d'honneur du mouvement. Ainsi, partant de cette logique, des coordinations locales commençaient à exclure les délégués ayant participé officiellement.

A Bouira, le délégué Djaâfer Abdedou, qui s'était lancé dans un premier temps avant de se retirer, vient d'être exclu de la CCCWB par ses pairs. La même chose a été constatée à Béjaïa et Tizi-Ouzou où des comités citoyens ont demandé l'exclusion des délégués qui participent aux élections législatives.

Face à ces voix qui s'élevaient, des délégués ripostent pour rappeler les résolutions du dernier conclave interwilayas

resté ouvert et qui n'avait pas tranché sur la question.

Ce jeudi, après plusieurs semaines de tergiversations, un conclave interwilayas a été convoqué à El-Esnam à Bouira. Mais si le conclave a bel et bien eu lieu, des délégations de wilaya qui devaient participer, il n'y en avait que très peu de délégués représentant des comités connus sur la scène publique, qui y ont pris part.

Ainsi, de la CICB, seuls quatre comités citoyens sur les 52 que comptait la wilaya de Béjaïa, ont participé alors que Tizi-Ouzou en compte plus de soixante comités, seuls 11 se sont déplacés, et la CCCWB y est présente avec 7 comités dont la plupart le sont d'une manière symbolique.

Durant ce conclave, il était question d'exclusion de délégués mais, faute de consensus, la déclaration

finale et sans être précisée sur le sujet, rappelle seulement les codes d'honneur du mouvement citoyen en appelant "la population à rester vigilante et à déjouer les manœuvres de ces nouveaux relais qui sont exclus de fait et qui visent à anéantir le mouvement citoyen".

Dans la même déclaration, il est question d'appel aux citoyens à se mobiliser pour célébrer les dates des 18, 20 et 28 avril prochain en allant se recueillir sur la tombe du premier martyr du Printemps noir, Guermah Massinissa, organiser des actions au niveau de chaque wilaya pour le 20 et se recueillir le 28 avril sur la tombe de Amir Aïssa, le premier martyr de la wilaya de Bouira à Ahnif.

Par ailleurs, durant la journée d'hier et en réaction au conclave interwilayas qui a eu lieu à El-Esnam, le délégué Djaâfer Abdedou de la CCCWB a réuni plusieurs autres délégués représentant plusieurs communes pour se démarquer de ce conclave interwilayas.

Par là même, les comités présents appellent tous les acteurs tant du mouvement associatif que du MCB à célébrer dans la dignité et l'union le double anniversaire du Printemps berbère 1980 et Printemps noir 2001 en assistant au rassemblement qui aura lieu le vendredi 20 avril au niveau de la place publique.

Enfin, la même réaction a été affichée du côté de Tizi-Ouzou. Le délégué Belaid Abrika, que nous avons contacté, nous dira ignorer jusqu'au déroulement de ce conclave interwilayas en nous informant que la CADC était à l'heure où il parlait, en conclave.

Y. Y.

PREPARATIFS DU 7^e CONGRES DE L'UNPA

Allioui et son clan excluent les contestataires

M. Allioui et son clan, qui ont la mainmise, à l'heure actuelle, sur l'Union nationale des paysans algériens (UNPA), ont vite réagi pour étouffer dans l'œuf, à la veille du 7^e congrès de cette union, toute contestation pouvant remettre en cause leurs positions privilégiées au sein de cette organisation de masse dont le contrôle par le FLN n'est un secret pour personne.

Les responsables de cette union avaient choisi la ville de Boumerdes pour organiser, ce jeudi, le pré-congrès qui a rassemblé 11 wilayas du centre du pays. Réglée comme une partition musicale, cette rencontre qui entre dans le cadre des préparatifs de prochaines assises nationales a été vite expédiée.

Etaient présents les délégués congressistes qui ont été désignés exclusivement par les membres des conseils des wilayas de l'union parmi les collectifs de ces instances régionales pour aller au congrès.

Selon ce qui nous a été confié en aparté par des responsables locaux, 28 membres du conseil de la wilaya de Boumerdes se sont réunis pour désigner 13 congressistes. Cette méthode de cooptation des congressistes a été utilisée à travers tout le territoire national. Questionné sur ce qui semble être une entorse aux usages lorsqu'il s'agit d'un congrès national, M. Allioui nous a déclaré que le 7^e congrès de l'UNPA est restreint donc non ouvert à tous les adhérents de son organisation. D'ailleurs, à

l'issue de ce court conclave une résolution a été adoptée. L'essentiel de celle-ci se limite à une principale mais courte phrase qui évoquait l'exclusion de la dissidence, contestation menée, selon nos informations, par M. Gaïd Salah de Blida à qui, par simple allusion, a été dénié le droit de parler au nom des fellahs.

Sur un autre chapitre, M. Allioui, qui nous a accordé un bref entretien, a accusé les industriels du lait qui détiennent le monopole relatif à l'importation du lait, de dilapider les 700 millions de dinars consacrés au simple achat de l'étranger de la poudre de ce produit. Le patron de l'UNPA a préconisé comme solution l'importation sous le contrôle exclusif d'un organisme étatique de vaches

laitières. Il a par ailleurs réitéré le rejet du projet de loi visant à restructurer les EAC en vue de créer des sociétés civiles pour gérer le patrimoine économique de ces terres. A l'occasion, il a renouvelé la demande de son organisation pour l'application du régime de la concession des terres agricoles de l'Etat aux possesseurs des actes administratifs des EAC et EAI.

Fidèle à son rôle de simple relais du pouvoir, M. Allioui appelle les adhérents de son organisation à voter pour l'un des partis de la coalition présidentielle : "Nous participerons en force aux élections législatives en demandant aux fellahs de voter pour les grands partis notamment le FLN, le RND et le MSP", a-t-il affirmé.

Abachi L.